

Délégation à l'information et à la communication (DICOM)

Propositions pour l'accueil des publics malvoyants et aveugles

Ces propositions sont adaptables selon les moyens et la taille des jardins. Même une petite initiative (un espace sensoriel réduit, un parcours simplifié) contribue à l'inclusion et donc au succès des Rendez-vous aux jardins !

Cette initiative s'adresse à tous les publics malvoyants adhérents de l'association Valentin Haüy, dans le cadre de notre collaboration exceptionnelle, mais également aux autres visiteurs porteurs d'un handicap visuel, qu'ils soient ou non membres d'un réseau associatif.

A l'occasion des prochains Rendez-vous aux jardins, le ministère de la Culture collabore à titre exceptionnel, avec [l'association Valentin Haüy \(AVH\)](#) et le [Comité des Parcs et Jardins de France](#) pour offrir l'opportunité aux publics malvoyants et aveugles de découvrir la dimension sensorielle des jardins.

Le thème 2026 « **les cinq sens au jardin : la vue** », retenu par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (section jardins), justifie pleinement cette belle collaboration.

A cet effet, le ministère de la Culture encourage les propriétaires et les gestionnaires de jardins à proposer de manière privilégiée, un accueil adapté aux publics en situation de handicap visuel. Cette initiative concerne, en priorité, les jardins situés à une distance raisonnable des villes où siègent les comités régionaux de l'association Valentin Haüy (liste des villes ci-dessous). Les visiteurs voyants sont conviés à participer aux animations organisées dans ces jardins afin de favoriser les rencontres et les échanges dans une ambiance conviviale, essentielle au succès des prochains Rendez-vous aux jardins !

Sylvain Nivard, président de l'Association Valentin Haüy (AVH), aveugle lui-même et grand amateur de jardins, explique dans une [interview réalisée pour le site des RDVJ 2026](#) : « Le jardin, par essence, se prête à une approche élargie de la perception, qui ne se limite pas au seul regard mais au contraire est multi sensorielle. En effet, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, le jardin est avant tout un univers vivant : le toucher des textures des feuillages, des écorces, les parfums des fleurs et de la terre, la sensation de fraîcheur, le bruissement de l'eau, le murmure du vent dans les feuilles, les sons de la nature, la diversité des sols sous les pas... sont autant d'éléments qui composent une expérience sensible, intime, source de joies et de détente. Le jardin est également un lieu de rencontres conviviales, avec, en particulier, des échanges riches avec les propriétaires, jardiniers, botanistes, paysagistes. »

Propositions destinées aux organisateurs et propriétaires (publics et privés) de jardins

Vous trouverez, ci-dessous, quelques pistes destinées aux jardins souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap visuel. L'objectif est de préparer, en amont, cet accueil afin d'offrir à ces publics, parfois éloignés de la culture des jardins, une expérience adaptée et de qualité, sans surcharger le propriétaire ou le jardinier durant le week-end de la manifestation. Ceux-ci sont, en effet, occupés par l'accueil de divers publics (scolaires le vendredi, grand public les samedi et dimanche).

A noter : Il est impératif de prévoir l'accès des chiens guides (tenus en laisse) dans tout ou partie du jardin.

1 — Mise en place d'une signalétique à l'entrée du jardin

Cette signalétique, sous forme de **fléchage** est destinée aux accompagnateurs voyants pour indiquer :

A — L'aménagement d'un espace sensoriel dédié. Il est préconisé de réserver, au sein du jardin, un espace spécifique permettant aux visiteurs en situation de handicap visuel de découvrir les richesses sensorielles du jardin. Cet espace pourrait proposer les expériences suivantes :

- **Toucher et odorat** : découverte tactile et olfactive de plantes, d'écorces d'arbres ou de fleurs comestibles ;

- **Expérience pieds nus** : parcours varié permettant de ressentir, sans chaussures, les différentes textures de sols (mousse, pelouse, herbes hautes, terre, sols argileux, sablonneux, ou même une zone humide) ;
- **Écoute ciblée** : points d'arrêt stratégiques pour apprécier les sons naturels du jardin (cascades, bruissement des feuilles, chants d'oiseaux, ou encore les sons procurés par nos pas).

B — **Un lieu de rendez-vous et des horaires** pour une ou deux visites guidées (durant le week-end), animées par le propriétaire ou le jardinier. Ces visites sont ouvertes à tous, y compris au public voyant. Elles offrent l'opportunité au guide de proposer aux personnes malvoyantes ou aveugles de partager avec l'ensemble des visiteurs les sensations perçues (notamment le développement accru des autres sens), favorisant ainsi des échanges enrichissants pour tous.

C — Option complémentaire (à étudier selon la faisabilité) : **l'aménagement d'un espace sonorisé au sein du jardin**, où les visiteurs pourraient découvrir une présentation audio des grandes caractéristiques du lieu. Cet enregistrement pourrait inclure :

- La date de création du jardin,
- Sa typologie (parc paysager, jardin botanique, jardin de simples, jardin méditerranéen, potager, jardin classique, etc.),
- Ainsi que des anecdotes ou éléments marquants de son histoire.

Cette solution permettrait d'offrir une expérience immersive et accessible aux personnes en situation de handicap visuel et à tous les autres publics.

À noter : pour garantir un accès inclusif et sécurisé à l'ensemble des activités proposées, il est essentiel de prévoir un cheminement adapté :

- Privilégier des sols stables, plats et dégagés (éviter les surfaces trop caillouteuses, bosselées ou glissantes) ;
- Éliminer ou sécuriser les obstacles (pots de fleurs, branches basses, etc.) ;
- Envisager, si nécessaire, l'installation d'un balisage pour faciliter la circulation, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap visuel.

2 — Localisation des jardins à privilégier

Afin de limiter les contraintes de déplacements pour les personnes non-voyantes et leurs accompagnants (coût, durée), il est recommandé de privilégier **les jardins situés dans un rayon raisonnable autour des [villes où sont implantées les comités régionaux de l'AVH](#)**. Toutefois, des jardins plus éloignés peuvent également participer à cette initiative proposée à tous les publics malvoyants et aveugles, adhérents ou non d'une association (avec ou sans représentant à l'échelon local).

Liste des villes concernées en France :

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : Moulins (03), Egliseneuve-près-Billom (63), Lyon (69), Sainte-Foy-lès-Lyon (69), Annecy (74), Grenoble (38), Chambéry (73), Clermont-Ferrand (63) ;
- **Bourgogne-Franche-Comté** : Besançon (25), Saint-Claude (39), Vesoul (70), Mâcon (71), Montceau-les-Mines (71), Montbéliard (25), Chalon-sur-Saône (71) ;
- **Bretagne** : Saint-Brieuc (22), Vannes (56), Brest (29), Rennes (35) ;
- **Centre-Val de Loire** : Châteauroux (36), Bourges (18), Orléans (45) ;
- **Hauts-de-France** : Saint-Quentin (02), Lille (59), Amiens (80) ;
- **Île-de-France** : Dammarie-les-Lys (77), Versailles (78), Chilly-Mazarin (93), Sceaux (92), Vincennes (94), Paris (75) ;
- **Grand Est** : Troyes (10), Reims (51), Illzach (68), Saint-Dié-des-Vosges (88), Nancy (54) ;
- **Normandie** : Evreux (27), Deauville (14), Caen (14), Rouen (76) ;
- **Nouvelle-Aquitaine** : La Rochelle (17), Limoges (87), Bayonne (64), Poitiers (86) ;
- **Occitanie** : Toulouse (31), Montpellier (34), Dax (40), Tarbes (65), Carcassonne (11) ;
- **Pays de la Loire** : Mainvilliers (28), Tours (37), Nantes (44), Le Mans (72), La Roche-sur-Yon (85), Blois (41) ;
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Le Cannet (06), Marseille (13), Avignon (84), Nice (06) ;
- **La Réunion** : Saint-Pierre (97410).

3 – Modalités tarifaires recommandées

- Gratuité pour les personnes malvoyantes et non-voyantes ;
- Gratuité ou tarif privilégié pour leur accompagnateur.

4 – Après inscription des jardins sur la plateforme Open Agenda, les propriétaires sont invités à informer le Comité des Parcs et Jardins de France (CPJF) de leur participation à cette initiative, en envoyant un message à l'adresse suivante : <mailto:bureau@cpjf.fr> se chargera ensuite de transmettre la liste des jardins inscrits aux comités régionaux de l'Association Valentin Haüy (AVH), afin de faciliter la diffusion de l'information auprès des publics concernés.

Pour plus d'informations sur les politiques sur le handicap dans la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/thematiques/developpement-culturel/culture-et-handicap>

Le 13 février 2026